

L'an deux mil vingt-et-un, le 13 septembre, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 16 septembre 2021.

Ordre du jour

- Projet de commerce : dépôt du permis de démolir et de permis de construire
- Atlas de la biodiversité intercommunale : candidature à l'appel à manifestation d'intérêt
- Candidature au label national « Terre saine, commune sans pesticides »
- Etude valorisation de la forêt : assistance juridique
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le seize septembre deux mil vingt-et-un, à 20 heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Evelyne GUÉRY – Monique MOREAU – Laurence GABORIT – Aurore PAU – Gwénaëlle MARTIN – Mrs Olivier BOIXIÈRE – Maël FELIN – Olivier TRÉHEL – Elie CHATTON – Pascal BOURSICOT – Serge RIVIERE

Absentes excusées : Mme Martine BUGEAUD (procuration à Gwénaëlle MARTIN)
Mr Jean-Michel JOURDAN (procuration à Elie CHATTON)

Secrétaire de séance : Mr Olivier TREHEL

Une observation est retenue et adoptée à l'unanimité, à savoir : rajout du montant de 100€ accordé aux Joutes de Dinan qui devait figurer dans le tableau des subventions.

DÉLIBÉRATION N° 2021-08-01

OBJET : COMMERCE : PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS DE DEMOLIR

(Délibération transmise en sous-préfecture le 17 septembre 2021)

Avant d'aborder la présentation du projet, Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée les démarches en cours :

- Recherche de candidats repreneurs (25 candidatures pour le café multiservice et 10 pour la boulangerie pâtisserie)
- Rencontres avec les candidats pressentis (3 auditions pour le café et 3 pour la boulangerie)
- Traitement de l'amiante. Le diagnostic est réalisé. Un plan de retrait de désamiantage a été transmis à l'inspection du travail. Cette mission a été confiée à SOREMAB pour un montant de 8 470€ HT.
- Mission SPS obligatoire pour tout chantier public confiée à SOCOTEC pour un montant de 2 100€ HT

Puis il fait état des étapes à venir, à savoir :

- Un relevé géomètre topographique le 27 septembre prochain
- La réalisation du désamiantage courant octobre
- Réalisation des démarches juridiques et notamment la rédaction des baux avec l'aide d'un cabinet juridique

Une réunion du comité consultatif commerce sera programmée sur le mois d'octobre

Monsieur Olivier TREHEL, élu en charge de ce projet, présente à l'assemblée l'avant-projet détaillé de réhabilitation du commerce existant ainsi que celui de la création de la boulangerie élaboré en lien avec la commission commerce et le Maître d'œuvre désigné « Atelier du Port »

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

☞ autorise Madame le Maire à signer le permis de construire ainsi que le permis de démolir correspondant à ce projet

DÉLIBÉRATION N° 2021-08-02

OBJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNAL CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

(Délibération transmise en sous-préfecture le 17 septembre 2021)

En juillet 2020, un Atlas de la Biodiversité a été mis en place par Dinan Agglomération sur l'ensemble du territoire intercommunal en partenariat technique avec CŒUR Emeraude.

Ce programme a de nombreux enjeux :

- ☞ obtenir une base de données sur la faune et la flore à l'échelle intercommunale et la rendre accessible à tous
- ☞ réaliser un diagnostic des enjeux de protection et de valorisation de la biodiversité afin de la prendre en compte dans les projets d'aménagement et le PCAET
- ☞ affiner et compléter la trame verte et bleue du PLUI
- ☞ sensibiliser, former et impliquer les acteurs locaux et les habitants dans la dynamique des enjeux associés notamment au niveau communal
- ☞ développer des partenariats scientifiques et techniques pour mieux enrayer les risques d'érosion de la biodiversité
- ☞ avoir un outil d'évaluation et de connaissance

L'objectif de ce projet est de retenir 20 communes via des critères de contextes communaux et de motivation d'implication actuelles et à venir en faveur de la biodiversité.

Après en avoir délibéré et compte tenu de ces enjeux, le conseil municipal, à l'unanimité **FAIT ACTE** de candidature auprès de Dinan Agglomération pour cet AMI Atlas de la biodiversité.

Le dossier adressé dans ce projet vise à présenter le contexte communal de SAINT-HELEN, les principaux atouts de biodiversité de ce territoire et en particulier eu égard sa très forte densité boisée, les relais/acteurs communaux, les actions engagées par la municipalité en faveur de la biodiversité et en particulier l'étude initiée sur la forêt de Coëtquen en collaboration avec l'ONF.

SAINT-HELEN dispose du plus grand massif forestier de Dinan Agglomération, ainsi qu'un littoral sur la Rance fluviale et de nombreux atouts de biodiversité.

A ce titre, la commune souhaite pouvoir bénéficier :

- D'inventaires naturalistes complémentaires (qui viendront compléter l'étude en cours sur la forêt de Coëtquen)
- D'une co-construction du plan d'actions en faveur de la biodiversité et
- D'actions de sensibilisations et de formations sur le thème de la biodiversité

DÉLIBÉRATION N° 2021-08-03

OBJET : CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE SAINES, COMMUNE SANS PESTICIDES »

(Délibération transmise en sous-préfecture le 17 septembre 2021)

Monsieur Maël FELIN présente au conseil municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

L'objectif de ce label national est de :

- ☞ valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires
- ☞ entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville
- ☞ sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques

Les objectifs visés pour la commune de SAINT-HELEN concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de SAINT-HELEN depuis au moins un an et d'engagement à rester zéro pesticide.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »

OBJET : ETUDE DE VALORISATION DE LA FORÊT : ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur Olivier BOIXIERE fait un point sur ce dossier.

L'étude de définition de projet de valorisation de la forêt de Coëtquen se poursuit selon le planning défini avec la fin de la mission prévue en mars 2022

La phase de diagnostic initial est bien avancée : l'ONF a fait des relevés éco-compteurs et commencé le recensement de l'existant (chemins, mobilier, parking...). ATEMIA a engagé des entretiens avec les diverses parties prenantes : Dinan Agglomération, CŒUR, Bretagne Vivante, la société de chasse...

L'enjeu de l'étude est de renforcer l'accueil du public en forêt, la fonction écologique de la forêt et de contenir l'exploitation de production.

Une enquête auprès du public a été lancée et se poursuit jusqu'au 15 octobre.

Le deuxième comité de pilotage s'est tenu le 6 septembre dernier et le prochain aura lieu le vendredi 22 octobre 2021.

Un atelier participatif aura lieu le lundi 22 novembre 2021 de 14H à 18H à la salle polyvalente.

Une mission d'assistance juridique va compléter le financement. Une société de conseil a été sollicitée afin de consolider le montage juridique du projet.

Leur proposition sera votée lors du prochain conseil

INFORMATIONS MUNICIPALES

REPAS DES AINES

Il aura lieu le dimanche 24 octobre 2021.

Tarifs : 5€ pour les plus de 70 ans – 25€ pour les moins de 70 €

RENTREE SCOLAIRE

Madame Solène SAMSON informe l'assemblée que compte tenu de la crise sanitaire actuelle la rentrée scolaire s'est déroulée dans les mêmes conditions qu'en juin dernier, à savoir deux sites pour la garderie et la restauration scolaire. Un nouvel accès a été mis en place pour la garderie qui se fait désormais par la descente de l'église, l'ancien portail d'entrée par le jeu de boules est fermé. Un arrêt minute a été instauré à côté de l'école et le stationnement interdit à côté de l'église.

Des jeux pour la récréation ont été achetés et une nouvelle structure pour les tous petits installée à la garderie.

Du matériel pour le restaurant scolaire, acquis dans le cadre du Plan de Relance est en cours d'installation. Pour mémoire, coût du matériel 23 695.86 € TTC – montant de la subvention : 15 479.80€

AMENAGEMENT PAYSAGER ZONE DE LOISIRS

Monsieur Maël FELIN informe les élus qu'une rencontre aura lieu avec les élèves de l'AMFR de Saint-Grégoire. Dans le cadre de leurs études ils devront travailler sur divers aménagements possibles.

CIMETIERE

Monsieur Maël FELIN donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu sur le terrain le 23 juillet avec l'ensemble des acteurs : l'architecte et l'entreprise. A l'issue de celle-ci, il a été demandé à l'entreprise EVEN de décaper les allées sur quelques centimètres et de refaire l'ensemencement de la pelouse de manière différente.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Madame Gwénaëlle MARTIN attire l'attention de l'assemblée sur deux problèmes de voirie, à savoir sur l'empierrement au Plessis Gestil qui n'a pas été réalisé après le goudronnage de la voie et les dégradations de plus en plus importantes dans la Rue du Chêne des Forts (affaissement des pavés sur le passage piétons). Monsieur Maël FELIN lui répond qu'effectivement les travaux de réfection de cette voie ont été réalisés en 2014/2015, que la commune constate de nombreux problèmes et a sollicité des réparations dans le cadre de la garantie décennale.

Elle souhaite également savoir pourquoi l'éclairage public n'a pas été remis en fonction le soir. Des personnes se plaignent car ce n'est pas très sécurisant.

Madame le Maire rappelle que ces nouveaux horaires ont été mis en place lors du confinement et que cette mesure répond à une démarche assez générale dans les collectivités et visant à un meilleur respect de l'environnement

Elle évoque également le problème récurrent de la divagation des chats : ce comportement doit cesser et une campagne d'information aux concitoyens doit être faite.

☞ Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la gratuité des salles à l'occasion d'évènements familiaux à dimension exceptionnelle de type (Noces d'Or ou Noces de Diamant.....)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours et ans susdits
La séance est levée à 22 heures 15

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2021-08-01	Commerce : permis de construire et permis de démolir	58
2021-08-02	Atlas de la biodiversité intercommunal : candidature à l'appel à manifestation d'intérêt	59
2021-08-03	Candidature au label national « Terre saine, communes sans pesticides »	60

2021-063

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		Procuration à Elie CHATTON
BUGEAUD Martine		Procuration à Gwénaëlle MARTIN
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		